Votre contact :
Christophe SCUILLER
info@technic-evenement.fr
P : 06 89 88 14 79

AGENCE AREP
88 ter, avenue du Général LECLERC
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
À l'attention de Fanny HERICOURT
01 85 74 00 04 06 47 06 96 53
f.hericourt@agence-arep.com

Séminaire NESTLE	Auditorium déployé	-
Montage :	mardi 6 janvier 2026	soir
Exploitation :	mercredi 7 janvier 2026	suivant planning
Démontage :	mercredi 7 janvier 2026	après exploitation

DEVIS N° 20260102

Qté	Désignation / Descriptif	P.U. (€)	Coeff.	H.T. (€)	Ss-Total H.T. (€)
	MATÉRIEL				
	RÉGIE VIDÉO				2 200,00
1	Régie vidéo [Panasonic] comprenant :	2 200,00	1	2 200,00	
	Baie Régie Réalisateur 410				
1	Console AVHS 410 - 13 entrées HDSDI/SDI				
1	Monitoring 32" (Multiview)				
	Baie Électronique				
1	Distribution HDSDI				
1	Générateur synchro + Distribution				
1	Embedder / Dé-embedder SDI				
1	Up / Down Converteur				
1	Limiteur / Compresseur BSS DPR 404 - 4 canaux				
1	Ligne retard son stéréo rane				
1	Monitoring son [BlackMagic]				
1	Patch In / Out Audio & Vidéo				
1	Monitoring vidéo				
1	Distributeur secteur				
	Caméra				
4	Touret fibre 100m				
4	Tourelle AV-HE150				
				TOTAL H.T.	2 200,00 €
	PERSONNEL				
	PERSONNEL				1 400,00
1	Réalisateur	600,00	1	600,00	
1	Assistant Vidéo	500,00	1	500,00	
1	Équipier montage niit	300,00	1	300,00	
				TOTAL H.T.	1 400,00 €

Prix incluant les charges soumises aux conditions des techniciens du spectacle. Toute heure supplémentaire sera facturée.
Les heures de nuit (21h-6h) seront majorées de 30%. Les dimanche et jours fériés seront majorés de 40%.

	TRANSPORT				
1	Transport (Aller / Retour région Parisienne)	200,00	2	400,00	400,00
				TOTAL H.T.	400,00 €

CONSIGNES

1. Lors des phases de montage et d'exploitation, la restauration des équipes techniques présentes aux heures des repas est à votre charge.
2. Afin de fluidifier nos échanges et d'améliorer notre réactivité, veuillez nous communiquer le nom et le téléphone du responsable à contacter pour la durée de l'évènement.
3. Concernant le déroulement de votre prestation, si l'organisation n'est pas à la charge de TECHNIC' événement, un déroulé détaillé (comprenant les horaires et différentes étapes) devra nous être fournit.

DEVIS N° 20260102

Qté	Désignation / Descriptif	P.U. (€)	Coeff.	H.T. (€)	Ss-Total H.T. (€)

4. Dans le cas où vous choisiriez de venir avec votre (vos) ordinateur(s) de pilotage, TECHNIC évènement décline toute responsabilité concernant la qualité des contenus fournis et les défaillances liées à vos machines et/ou droits d'administrateurs. De plus, il vous faudra venir avec vos propres adaptateurs HDMI.
5. Si l'envoi de vos médias est prévue au départ des players professionnels de TECHNIC' événement, vos films devront obligatoirement nous être confiés AU PLUS TARD 48h avant leur diffusion.
6. De façon à optimiser la réussite de votre prestation, il est impératif d'effectuer une phase de test, avant le début de la conférence, avec l'ensemble des intervenants pour qu'ils puissent s'approprier le lieu.
7. En fonction de la nature de votre évènement, la présence d'une personne du staff client en régie sera nécessaire pour fournir des indications quant aux transitions.
8. Le devis a été établi sur la base du cahier des charges communiqué et sous réserve d'une visite technique ainsi que de l'acceptation de l'implantation par le site.
9. La validité de ce devis est de 10 jours et ne deviendra exécutable qu'après réception de votre "Bon pour Accord" daté, tamponné et signé.
10. Toute commande emporte adhésion à nos conditions générales de location-prestation.

Montant de la prestation H.T.	4 000,00 €
Assurance matériel (5%)	110,00 €
Montant de l'ensemble de la prestation H.T.	4 110,00 €
Montant T.V.A. (20%)	822,00 €
MONTANT DE L'ENSEMBLE DE LA PRESTATION T.T.C.	4 932,00 €

Toute validation, à moins de 4 jours de l'exploitation, entraînera la demande du versement intégral du montant de la prestation.
Règlement : 50% TTC du montant à la commande - Solde à réception de facture.
En l'absence du versement de l'acompte à la veille de l'exploitation, nous nous réservons le droit de ne pas réaliser celle-ci.

SIGNATURE et CACHET valent acceptation irrévocable

Nom du signataire :

AGENCE AREP
92100 Boulogne Billancourt - France
Tél : +33 1 85 74 00 00
S.A.S. au capital de 150.000 Euros
SIRET B 304 487 093 00094
Atout France IM 092110006

Facturation Paxton

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET DE PRESTATION

1. COMMANDES

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions générales de location prestation.

2. TARIFS

Les prix indiqués sont hors taxes et sont basés sur le tarif en vigueur au jour de la saisie. TECHNIC' ÉVÉNEMENT se réserve le droit de modifier son tarif à tout moment. Tous nos prix sont assujettis à la T.V.A. qui sera supportée en sus par le client.

En cas d'annulation par le client d'une réservation confirmée, les sommes perçues par TECHNIC' ÉVÉNEMENT, à titre d'acompte, seront réputées acquises. Toute réservation annulée, dans un délai inférieur à 48 heures, sera facturée à raison de 100% de la valeur de la commande.

Le temps de travail prévu par la législation, pour un technicien du spectacle, est une vacation de 10 heures. En cas de prolongation de la prestation non prévue selon les termes du contrat, TECHNIC' ÉVÉNEMENT se réserve le droit de facturer un cachet supplémentaire.

3. DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie, égal à la valeur de remplacement du matériel loué, sera versé par le locataire, sauf dérogation expressément convenue et formulée par le loueur. Ce dépôt de garantie sera encaissé par le loueur en compensation des pertes, destruction ou non restitution du matériel deux semaines après la date de retour prévue.

4. ACOMPTES

Un acompte de 50% du montant TTC de la location et/ou de la prestation sera versé par le client lors de la commande.

5. ÉNERGIE

La puissance électrique d'alimentation devra être de 380V au moyen de prises P17 avec terre, ou sur bornier, dans les environs immédiats des lieux de production. Un accès au disjoncteur électrique de la salle est indispensable.

6. ACCÉS

Il importe de prévoir un emplacement ou une place de parking au plus près du lieu de production afin de faciliter le déchargement puis le chargement du matériel. Au cas où l'accès à une salle serait particulièrement difficile (accès par escalier, éloignement important du lieu de déchargement, salle en étage, …) sans que celui-ci ait été prévu, le cachet pourrait être révisé. TECHNIC' ÉVÉNEMENT décline toutes responsabilités pour un retard dû aux intempéries ou cas exceptionnels (difficultés imprévues de circulation, …). TECHNIC' ÉVÉNEMENT n'est pas responsable si le matériel ne peut être monté pour des raisons indépendantes de sa volonté (pas d'accès à la salle, pas d'électricité, …).

7. PROPRIÉTÉ

Le matériel loué est insaisissable par des tiers, à l'encontre du locataire. En conséquence, le locataire s'interdit de modifier tout ou partie des signes distinctifs (marques, plaques de publicité, etc…) apposés sur le matériel loué. Le locataire s'interdit de céder, de façon quelconque, le matériel loué.

8. RESPONSABILITÉS

Nous n'assumons jamais aucune responsabilité des dommages indirects quelle qu'en soit l'origine tels que frais de main d'œuvre ou de déplacements, pénalités, frais de magasinage, préjudice résultant d'un retard ou de l'inexécution d'un travail, etc… Nous déclinons également toute responsabilité pour tout incident ou dommage provoqué par les produits que nous commercialisons après modification ou manipulation par des tiers..

Le client est seul responsable de la prestation qu'il organise, il fait son affaire personnelle de toutes les déclarations administratives (SACEM, police, …) en temps opportun. Le présent contrat est exempt de timbre d'enregistrement (Art. 19 du par. 2 du code du travail).

9. RESTAURATION ET HÉBERGEMENT DES TECHNICIENS

La restauration des techniciens sur les lieux de production sont à la charge du client. Pour des prestations se déroulant à plus de 100 Km de notre entreprise, il incombe au client de prévoir un hébergement pour chaque technicien.

10. MODALITÉS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables avec un acompte de 50% du montant TTC à la commande et le solde à réception de facture. De convention expresse, le défaut de paiement ou le manquement quelconque à l'une des obligations mises à la charge du client entraîne l'exigibilité immédiate de toute somme restant due, quels que soient le mode et le terme de paiement initialement prévus. Toute validation, à moins de 4 jours de l'exploitation, entraînera la demande du versement intégral du montant de la prestation.

11. ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par l'entreprise TECHNIC' ÉVÉNEMENT, à son siège social. De convention expresse, tout litige afférent à l'interprétation ou à l'exécution de la convention de location et de prestation, relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Melun (77000) et, en tant que de besoin, de la juridiction dont relève le siège de l'entreprise TECHNIC' ÉVÉNEMENT.

12. COMMUNICATION

TECHNIC' ÉVÉNEMENT s'autorise à citer et à exploiter, dans ses outils d'informations internes comme externes ainsi que dans tous supports de communication, la prestation / location que la société a effectué pour le compte de son client.

TECHNIC' ÉVÉNEMENT pourra également prendre et utiliser des visuels de l'opération. Si le client exige la confidentialité la plus totale, il devra en informer par écrit la société avant la date de son opération.

SIGNATURE CLIENT